

Préserver votre capacité opérationnelle, vous soutenir et accompagner votre famille

## ESPACE MILITAIRE

# Bureaux et cellules d'aide aux blessés



### Cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre

La CABAT a pour mission de permettre à tout militaire de l'armée de Terre blessé en service et en particulier en opération extérieure de retrouver sa place dans la société. A ce titre, elle coordonne l'action des différents intervenants institutionnels, des organismes de la protection médico-sociale et des associations qui œuvrent au profit des blessés.



### Cellule d'aide aux blessés et d'assistance aux familles de la Marine (CABAM)

L'accompagnement humain dans la durée du personnel blessé ou gravement malade ainsi que celui de la famille du marin décédé en activité de service, est un devoir. Chaque marin doit pouvoir exercer son métier en étant assuré qu'en cas de drame ou d'aléa de la vie, le soutien qui sera apporté par la Marine sera sans faille.



### Cellule d'aide aux blessés, malades et familles de l'armée de l'Air et de l'Espace

La CABMF AIR est référent pour l'armée de l'Air et de l'Espace des cas de blessures, maladies et décès, que la relation ou non avec le service soit établie. Les relais de proximité sont assurés sur les bases aériennes par les cellules locales d'aide et de suivi du soutien (CLASS) pour les blessures et maladies, ainsi que par les officiers chargés des questions d'état-civil en cas de décès.



### Bureau de l'action sociale, des blessés et du handicap de la Gendarmerie nationale

Le Bureau de l'action sociale, des blessés et du handicap (ex BAS, devenu BASBH depuis le 1er janvier 2022) est principalement chargé de participer à la définition de la politique sociale du ministère des Armées et des Anciens combattants et d'en assurer la conduite au sein de la Gendarmerie. Il est composé de 2 sections : - la section sociale, de l'accompagnement des blessés et du handicap (SSABH), au sein de laquelle se trouve la cellule d'aide aux blessés de la gendarmerie nationale (CABGN) - La section médico-statutaire (SMS)

